

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 22
Nombre de votants..... 28

Délibération n° 2022-70

Nomenclature : 7.2 - Fiscalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 13 décembre 2022

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE, Nathalie GAY, Elsa GOUBALI, Julie BARNET ;
- MM. Jacqy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Jean-François GUINOT (jusqu'à la délibération 2022-69 et à partir de la délibération 2022-72), Dominique MARTIN, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Florent ROYER (à partir de la délibération 2022-64), Gérald BOUTET ;

Étaient absents et excusés :

- Mmes Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Sophie LAGNIER, Isabelle ALIBERT-COLOTTÉ ;
- MM. Jean-Paul TRIMOULINARD, Sébastien COUETTE, Florent ROYER (jusqu'à la délibération 2022-64), M. Jean-François GUINOT (à partir de la délibération 2022-69 et jusqu'à la délibération 2022-72) ;

Pouvoirs :

- Mme Catherine CAZIN à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU,
- Mme Annick COURTOIS à M. Jean-François GUINOT,
- Mme Sophie LAGNIER à M. Gérald BOUTET,
- Mme Isabelle ALIBERT-COLOTTÉ à Mme Nathalie GAY,
- M. Jean-Paul TRIMOULINARD à Mme Catherine PAGEAUX,
- M. Sébastien COUETTE à M. David COLIN.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE TARIFICATION DES ACTIVITES DU CENTRE ADOLESCENTS – JANVIER 2023

Contrairement à la tarification des activités périscolaires et extrascolaires, la Caisse d'Allocations Familiales n'impose pas aux communes la mise en place d'une tarification selon le Quotient Familial CAF et autorise la tarification des activités proposées.

La tarification actuelle est devenue totalement obsolète au regard de l'évolution du coût des activités proposées.

A l'heure actuelle, le temps d'accueil hors activité extérieure est totalement gratuit, ce qui n'est pas sans poser problème au regard de la nécessité d'assiduité que de la mobilisation des animateurs affectés au service.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20221220-DELIB-2022-70-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

En conséquence la nouvelle tarification proposée intègre un coût du temps d'accueil sur place de 2,50€/demi-journée.

Le coût facturé pour les activités a été réajusté en intégrant les nouvelles activités mobilisées et le surcoût appliqué aux familles extérieures à Marsannay-la-Côte ramené à 15% conformément aux obligations CAF (contre 30% actuellement).

A compter de la rentrée de janvier 2023, la commune propose de revoir les tarifs des activités extérieures et de mettre en place un tarif unique pour les accueils sans sortie.

TARIFS ACTIVITÉS CENTRE ADOS			
		MLC	EXT (15%)
CAT 1	Accueil pour activités sur place (demi-journée)	2,50 €	2,88 €
CAT 2	piscine, repas, veillée sur place ...	3,00 €	3,45 €
CAT 3	stage / sports avec prestataires ...	5,00 €	5,75 €
CAT 4	cinéma / minoterie / bistrot de la scène / bowling / sortie luge / patinoire ...	8,10 €	9,32 €
CAT 5	acrobranches / laser Game / escalade ...	14,40 €	16,56 €
CAT 6	sortie neige avec activités payantes / activités nautiques / karting ...	19,80 €	22,77 €
CAT 7	escape Game - Parc des Combes - Touropark	22,50 €	25,88 €
CAT 8	activités à sensation (via ferrata - spéléologie - rafting)...	31,50 €	36,23 €
CAT 9	Nigloland - Le Pal - Lyon avec activités	36,00 €	41,40 €
CAT 10	Paris avec activités	54,00 €	62,10 €

On passe au 1^{er} janvier 2023 à une grille tarifaire qui va de 3 à 54€ contre une grille de 2€ à 45€ fixée en 2008.

SEJOURS EXTERIEURS		
Coût jour repas compris	27,00 €	31,05 €

Vu l'avis de la commission « Action sociale, Petite enfance, Enfance et Jeunesse », réunie le 05 décembre 2022, qui a émis un avis favorable à l'ensemble des membres présents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour et 6 abstentions :

- ⇒ **d'adopter les tarifs de l'accueil du centre adolescents tels que présentés ci-dessus**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 20 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT



Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20221220-DELIB-2022-70-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022